

**Association Européenne d'Epargne de Retraite et de Prévoyance
(A.E.E.R.P.)
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège : 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris**

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 janvier 2009**

L'an deux mille neuf, le 28 janvier à 11 heures 30, les membres de l'Association A.E.E.R.P. se sont réunis, 4/6 avenue d'Alsace 92033 La Défense, en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, sur convocation faite par lettre du 17 décembre 2008.

Monsieur Henri de BOSSOREILLE préside l'Assemblée en sa qualité de Président.

Après décompte des présences enregistrées et des pouvoirs reçus, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire peut valablement délibérer conformément aux articles 12 et 13 des statuts de l'association.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- Approbation des comptes prévisionnels 2009.
- Approbation des taux de revalorisation 2008

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Le Trésorier présente les comptes de l'exercice 2008 et le budget prévisionnel 2009.

Le Président commente la proposition de taux de revalorisation 2008.

Puis les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix :

Première résolution

L'Assemblée générale, après communication des comptes de l'association pour l'exercice 2008, décide d'approuver ces comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après présentation par le Conseil de son rapport annuel de gestion, l'approuve dans toutes ses dispositions et donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les membres du Conseil.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'Assemblée générale, après présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2009, approuve ce budget.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Présentation des nouveaux statuts
- Projet de développement de l'Association

Première résolution

L'Assemblée générale, après présentation par le Conseil des statuts modifiés pour étendre son objet à la souscription de contrats de prévoyance, de santé et de perte d'emploi, ainsi qu'à ceux entrant dans le cadre de la loi du 11 février 1994 relative à l'initiative et à l'entreprise individuelle, dite loi Madelin, approuve ces statuts dans toutes leurs dispositions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée générale donne délégation de pouvoir au Conseil d'Administration pour signer un ou plusieurs contrat(s) avec la société Gan Eurocourtage Vie aux fins du développement de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

ooOoo

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

LE SECRETAIRE

LE PRESIDENT